

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORTNEUF-SUR-MER**No de résolution
ou annotation**Province de Québec
MRC de la Haute-Côte-Nord**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer tenue le 13 septembre 2017 à l'endroit ordinaire des séances. Sont présent(e)s les conseillères et les conseillers suivant(e)s : mesdames Hélène Tremblay et Nady Sirois ainsi que messieurs Yvan Maltais et Louis Emond sous la présidence du maire, monsieur Gontran Tremblay tous membres du Conseil et formant quorum. Est également présent le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Simon Thériault.

Absents : messieurs Roberto Emond et Michel Chamberland

Le président, monsieur Gontran Tremblay ouvre la séance ordinaire à 19h00.

17-09-6997**ORDRE DU JOUR/ ACCEPTATION**

Il est proposé par monsieur Yvan Maltais et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que lu et tel que reproduit ci-après;

- Ouverture de la séance.
- 1.0 Acceptation de l'ordre du jour. (Rés.)
- 2.0 Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août 2017/ Suivi. (Rés.)
- 3.0 Finances :
 - 3.1 État des revenus et dépenses au 31 août 2017. (Info)
 - 3.2 Acceptation des déboursés au 31 août 2017 et des comptes à payer au 13 septembre 2017. (Rés.)
- 4.0 Rapport des activités mensuelles du maire. (Info)
- 5.0 Gestion :
 - 5.1 Élections municipales 2017/ Rémunération du personnel électoral. (Rés.)
 - 5.2 Secrétaire-trésorière adjointe/ Modifications au contrat de travail. (Rés.)
 - 5.3 Contrat d'entretien ménager/ Prolongement 2018. (Rés.)
 - 5.4 Assurances collectives/ Achat regroupé Solution UMQ/ Appel d'offres. (Rés.)
 - 5.5 Dossiers à détruire. (Rés.)
 - 5.6 Génératrices (2)/ Demande d'acquisition de la Municipalité des Bergeronnes. (Rés.)
 - 5.7 Financement/ Ministère des Finances/ Mandat. (Rés.)
 - 5.8 Règlement/ Création d'un fonds de roulement. (Avis de motion)
- 6.0 Hygiène du milieu :
 - 6.1 Aménagement des puits PP2, PP3 et PP4/ Soumissions reçues et octroi du contrat. (Rés.)
 - 6.2 Puits PP5/ Arpentage/ Offre de service Groupe-conseil TDA/ Mandat. (Rés.)
 - 6.3 Puits PP5/ Demande d'autorisation au MDDELCC/ Offre de service Groupe-conseil TDA/ Mandat. (Rés.)
- 7.0 Développement :
 - 7.1 Plan d'action 2017-2018/ Adoption. (Rés.)



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

- 7.2 MADA/ Mise à jour de la politique/ Identification d'un représentant élu. (Rés.)
- 7.3 MADA/ Mise à jour de la politique/ Autorisation de la demande/ Signataire. (Rés.)
- 8.0 Loisirs et culture :
 - 8.1 Toponyme bibliothèque municipale/ Appellation : Bibliothèque Jean-Marie-Delaunay. (Rés.)
 - 8.2 Camping/ Procès-verbaux du comité de gestion/ Adoption. (Rés.)
 - 8.3 Camping/ Tarification saison 2018. (Rés.)
 - 8.4 Camping/ Travaux d'aqueduc, de traitement des eaux sanitaires et d'électricité/ Décret des travaux. (Rés.)
 - 8.5 Camping/ Travaux d'aqueduc, de traitement des eaux sanitaires et d'électricité/ Soumissions reçues et octroi du contrat. (Rés.)
 - 8.6 Saines habitudes de vie/ Charte/ Adoption et signature. (Rés.)
 - 8.7 Entente partage des infrastructures de loisirs/ Municipalité de Longue-Rive. (Rés.)
 - 8.8 Sentier de Noël/ Demande d'aide financière Programme de médiation culturelle/ Ateliers d'écriture. (Rés.)
 - 8.9 Sentier de Noël/ Procès-verbal du comité organisateur/ Adoption. (Rés.)
 - 8.10 Camp de jour/ Rapport saison 2017. (Info)
 - 8.11 Nataly Brisson/ Projet de livre sur l'histoire de Portneuf-sur-Mer. (Info)
 - 8.12 Marina/ Restaurant La Capitainerie/ Répartition des revenus du bar du début de juin. (Rés.)
- 9.0 Demandes d'appuis, financières et/ou de partenariat :
 - 9.1 Demande d'aide financière/ Chambre de commerce Colombier, Forestville, Portneuf-sur-Mer, Longue-Rive. (Rés.)
 - 9.2 Demande d'aide financière/ Club Quad Haute-Côte-Nord/ Gratuité salle communautaire de l'Accueil. (Rés.)
 - 9.3 Demande de location d'emplacement/ Fabrique St-Anne-de-Portneuf. (Rés.)
 - 9.4 Demande d'appui/ Ville de Forestville/ Projet incubateur d'entreprises. (Rés.)
 - 9.5 Demande d'aide financière/ Activité pour les aînés. (Rés.)
- 10.0 Correspondance.
- 11.0 Affaires nouvelles :
Nil.
- 12.0 Période de questions.
- 13.0 Fermeture.

QUE l'item « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de ladite séance.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

17-09-6998

PROCÈS-VERBAL/ ACCEPTATION ET SUIVI

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août 2017;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pu poser toutes leurs questions et obtenu toutes les réponses en lien avec ledit procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil reconnaissent que ledit procès-verbal reflète fidèlement les décisions prises;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nady Sirois et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août 2017 soit accepté tel que transmis.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

Info

FINANCES/ ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 AOÛT 2017

Les membres du conseil municipal reconnaissent avoir préalablement reçu copie et pris connaissance de l'état des revenus et dépenses au 31 août 2017.

17-09-6999

FINANCES/ ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS AU 31 AOUT 2017 ET DES COMPTES À PAYER AU 13 SEPTEMBRE 2017/ ACCEPTATION

Il est proposé par monsieur Louis Emond et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal accepte la liste des comptes à payer en date du 13 septembre 2017 et qui totalise un montant de 32 999.05\$;

QUE le conseil municipal accepte aussi la liste sélective des déboursés en date du 31 août 2017 qui totalise un montant de 101 214.65\$. Le conseil municipal reconnaît en avoir reçu copie préalablement à la présente séance, en avoir pris connaissance, avoir posé toutes les questions et obtenu toutes les réponses relatives à ces déboursés.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

Info

RAPPORT DES ACTIVITÉS MENSUELLES DU MAIRE

Remis à une séance ultérieure.

17-09-7000

GESTION/ ÉLECTIONS MUNICIPALES 2017/ RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL

CONSIDÉRANT QUE la rémunération payable lors d'une élection est fixée par le Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux;

CONSIDÉRANT QU'un conseil municipal peut statuer, en vertu de l'article 88 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, sur la rémunération à être versée lors de la tenue d'une élection ou d'un référendum;

CONSIDÉRANT QUE la période d'ouverture du bureau de vote par anticipation est de 8 heures consécutives et que la journée du scrutin, celle-ci est d'une période de 10 heures consécutives en plus du travail effectué avant et après les opérations électorales;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a antérieurement abrogé le règlement no. 17-280 sur la rémunération lors des élections et référendums;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Hélène Tremblay et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer adopte une rémunération du personnel électoral basé sur le Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux;

QUE pour la période d'ouverture du calendrier électoral à la fermeture de la mise en candidature, le président d'élection a le droit de recevoir les rémunérations suivantes : 475 \$;

QUE pour la période d'ouverture du calendrier électoral à la fermeture de la mise en candidature, le secrétaire d'élection a le droit de recevoir une rémunération égale aux trois quarts de celle du président d'élections;

QUE les repas du personnel électoral soient défrayés par la Municipalité à raison de 15 \$ par repas par personne.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

17-09-7001

GESTION/ SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE/ MODIFICATIONS AU CONTRAT DE TRAVAIL

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière adjointe madame Annie Morin a été embauchée dans cette fonction dans le cadre de la résolution no. 08-04-4422;

CONSIDÉRANT QUE cette dernière demande au conseil municipal de reconnaître sa date d'ancienneté à la Municipalité rétroactivement au 2 mars 2002 considérant son embauche en tant qu'agente de développement à temps partiel en mai 2000;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire reconnaître les années d'ancienneté de la secrétaire-trésorière adjointe, mais que la Municipalité n'a pas les crédits budgétaires nécessaires en 2017 pour ajouter cinq jours de vacances supplémentaires;

CONSIDÉRANT QUE d'autres modifications doivent être effectuées au contrat et qu'un document avec les modifications proposées a été déposé au Conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Maltais et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QU'à partir de l'année financière 2018, la date d'embauche de la secrétaire-trésorière adjointe madame Annie Morin soit établie au 2 mars 2002;

QUE pour l'année financière 2017, deux (2) jours supplémentaires soient ajoutés aux vacances de la secrétaire-trésorière adjointe;

QUE la participation au congrès annuel de l'ADMQ soit établie annuellement selon le plan de formation des employés tel que résolu;

QUE les modifications au contrat, telles que proposées dans le document déposé au Conseil, soient acceptées et que le contrat de la secrétaire-trésorière soit modifié;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

QUE le maire, monsieur Gontran Tremblay et le directeur général, monsieur Simon Thériault, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat de travail modifié.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

17-09-7002

GESTION/ CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER/ PROLONGEMENT 2018

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté les résolutions nos. et 14-11-6217 et 14-12-6253 abordant le contrat d'entretien ménager de l'édifice municipal et de la salle de l'Accueil;

CONSIDÉRANT QUE le contrat initial était établi pour une période de 36 mois, débutant le 15 novembre 2014 et se terminant le 14 novembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité se réservait le droit de prolonger ledit contrat pour une période de douze (12) mois supplémentaires avec une augmentation sur la base du prix de la première année plus une augmentation correspondant à l'indice des prix à la consommation (IPC) Québec au 31 octobre 2017;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de prolonger ledit contrat d'entretien ménager pour une période de douze (12) mois supplémentaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nady Sirois et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal avise madame Natacha Savard entrepreneure, que la Municipalité utilise son droit de prolonger le contrat d'entretien ménager pour une période de douze (12) mois supplémentaires avec une augmentation sur la base du prix de la première année plus une augmentation correspondant à l'indice des prix à la consommation (IPC) Québec au 31 octobre 2017.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

17-09-7003

GESTION/ ASSURANCES COLLECTIVES/ ACHAT REGROUPE SOLUTION UMQ/ APPEL D'OFFRES

CONSIDÉRANT QUE conformément à la Loi sur les cités et au Code municipal et à la Solution UMQ, le conseil municipal juge opportun d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des produits d'assurances collectives pour ses employés et, lorsqu'applicable, pour ses élus;

CONSIDÉRANT QUE Mallette actuaires inc. s'est déjà vu octroyer le mandat pour les services de consultant indépendant requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans l'application de la Solution UMQ;

CONSIDÉRANT QUE la rémunération prévue au contrat – Solution UMQ - à octroyer est de 0,65 % au consultant Mallette actuaires Inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1.15 %;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Portneuf-sur-Mer souhaite maintenant confirmer son adhésion à la solution des regroupements en assurances collectives de l'UMQ et le mandat au Groupe Mallette Actuaire Inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Louis Emond et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal confirme ainsi par les présentes son adhésion à la Solution UMQ en matière d'assurances collectives pour ses employés et/ou élus, au choix de la Municipalité;

QUE l'adhésion au regroupement - Solution UMQ - sera d'une durée maximale de cinq ans;

QUE la Municipalité de Portneuf-sur-Mer mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurances collectives à octroyer suite à l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

QUE la Municipalité de Portneuf-sur-Mer s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la Municipalité durant le contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la Municipalité au consultant Mallette actuaire Inc.;

QUE la Municipalité de Portneuf-sur-Mer s'engage à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera octroyé suite à l'application des présentes.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

17-09-7004

GESTION/ DOSSIERS À DÉTRUIRE

Il est proposé par madame Hélène Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE les objets à déclasser soumis au conseil municipal au 16 août 2017 tels que présentés dans le document intitulé "Objets à déclasser au 16 août 2017" soient éliminés selon la Loi sur les archives.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

17-09-7005

GESTION/ GÉNÉRATRICES (2)/ DEMANDE D'ACQUISITION DE LA MUNICIPALITÉ DE BERGERONNES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Portneuf-sur-Mer dispose de deux (2) génératrices 24 KW dont elle souhaite se départir;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes souhaite faire l'acquisition desdites génératrices pour la somme symbolique de 1\$;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la Société de développement de Portneuf-sur-Mer souhaite également acquérir une génératrice pour la somme symbolique de 1\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nady Sirois et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité retire ces deux génératrices d'une éventuelle vente de biens municipaux et en garde une dans son entrepôt.

QUE la seconde génératrice soit offerte à la Société de développement de Portneuf-sur-Mer sur présentation d'une demande écrite, sur présentation des états financiers 2016 et une fois l'organisme restructuré.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

17-09-7006

GESTION/ FINANCEMENT/ MINISTÈRE DES FINANCES/ MANDAT

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

CONSIDÉRANT QUE l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Louis Emond et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

Avis de motion

GESTION/ RÈGLEMENT/ CRÉATION D'UN FONDS DE ROULEMENT

AVIS DE MOTION

Je, soussigné, Yvan Maltais, conseiller, donne par la présente, avis de motion qu'à une séance ultérieure du conseil municipal sera adopté un règlement portant sur la création d'un fonds de roulement.

DONNÉ À PORTNEUF-SUR-MER, 13 SEPTEMBRE 2017.

Yvan Maltais, conseiller no. 5



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

17-09-7007

HYGIÈNE DU MILIEU/ AMÉNAGEMENT DES PUIXS PP2, PP3 ET PP4/ SOUMISSIONS REÇUES ET OCTROI DU CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a antérieurement adopté les résolutions nos. 15-03-6308 et 15-09-6470 mandatant Groupe-conseil TDA pour réaliser les plans et devis et accompagner la Municipalité dans l'aménagement des puits nos. 2, 3 et 4;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de clôture et d'aménagement de chemin d'accès doivent être réalisés par un entrepreneur et qu'un appel d'offre sur invitation a été réalisé le 28 août 2017 auprès de quatre (4) entrepreneurs :

- Paysagiste René Foster Inc.
- Excavation Albertus Savard Inc.
- Construction SRV Inc.
- Pavage SL

CONSIDÉRANT QUE le 7 septembre 2017 à 14h, la seule soumission reçue a été ouverte et que le résultat de ladite soumission est le suivant :

Entreprise	Montant incluant les taxes
Construction SRV Inc.	52 170.54\$

CONSIDÉRANT QU'après vérification de la soumission par Groupe-conseil TDA, celle-ci s'avère conforme ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'attribuer le contrat à Construction SRV Inc. qui est le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Maltais et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil municipal accepte la plus basse soumission conforme et qu'il attribue le contrat d'aménagement des puits nos. 2, 3 et 4 à Construction SRV Inc. pour la somme de 52 170.54\$ incluant les taxes;

QUE le maire, monsieur Gontran Tremblay, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Simon Thériault, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents relatifs à l'octroi de ce contrat.

QUE les dépenses relatives à ce mandat soient payées à même le montant de la TECQ 2014-2018 qui a été confirmé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et dont les travaux aux puits no. 2, 3 et 4, prévus à la programmation, ont été acceptés par ledit Ministère.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

17-09-7008

HYGIÈNE DU MILIEU/ PUIITS PP5/ ARPENTAGE/ OFFRE DE SERVICE GROUPE-CONSEIL TDA/ MANDAT

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté antérieurement la résolution no. 17-02-6860 enclenchant la procédure afin de construire un nouveau puits no. 5;

CONSIDÉRANT QUE depuis, du forage a été réalisé afin de mener tous les tests nécessaires à la mise en marche du puits;

CONSIDÉRANT QU'il est de mise d'obtenir des données d'arpentage du nouveau puits afin d'intégrer le tout à la demande d'autorisation du MDDELCC;

CONSIDÉRANT QUE Groupe-conseil TDA a déposé une offre de service numérotée 1957-12 datée du 21 août 2017 au montant de 2 425\$ plus les taxes applicables pour la réalisation du mandat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Louis Emond et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'offre de service de Groupe-conseil TDA no. 1957-12 datée du 21 août 2017 au montant de 2 425\$ plus les taxes applicables pour la réalisation du mandat soit acceptée;

QUE copie de cette résolution soit transmise à monsieur Christian Denis d'AquaTer-Eau inc.;

QUE les dépenses relatives à ce mandat soient payées à même le montant de la TECQ 2014-2018 qui a été confirmé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et dont les travaux au puits no. 5, prévus à la programmation, ont été acceptés par ledit Ministère.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

17-09-7009

HYGIÈNE DU MILIEU/ PUIITS PP5/ DEMANDE D'AUTORISATION AU MDDELCC/ OFFRE DE SERVICE GROUPE-CONSEIL TDA/ MANDAT

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté la résolution numérotée 17-02-6861 mandatant la firme AquaTer-Eau Inc. pour ses services professionnels en hydrogéologie dans le but de superviser le forage et la construction du nouveau puits no. 5;

CONSIDÉRANT QUE la résolution no. 17-03-6881 octroyant un contrat de forage pour le puits no. 5 et que ces travaux ont eu lieu à l'été 2017;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Christian Denis d'AquaTerEau Inc. a avisé la Municipalité le 21 juillet 2017 qu'elle doit se doter d'une offre de service pour déposer une demande d'autorisation auprès du MDDELCC pour le puits no.5;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe-conseil TDA a transmis, le 21 août 2017, une proposition de services professionnels pour préparer et transmettre la demande d'autorisation au MDDELCC pour le branchement du puits no. 5 dont l'estimation budgétaire soumise s'élève à 1 955\$ taxes en sus;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'octroyer ce mandat à Groupe-conseil TDA, puisque l'entreprise détient l'expertise requise pour ce mandat et la connaissance des installations de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Hélène Tremblay et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la Municipalité de Portneuf-sur-Mer octroie le mandat à Groupe-conseil TDA pour :

- Préparation de la demande de CA en vertu de l'article 31.75
- Transmission de la demande pour espèces menacées ou vulnérables
- Consultation auprès de l'hydrogéologue
- Communications auprès du MDDELCC à titre de représentant à la Municipalité

QUE ce contrat soit octroyé pour un montant budgétaire de 1 955\$ avant les taxes applicables, tel qu'il est indiqué dans la proposition du 21 août 2017 du Groupe-conseil TDA;

QUE copie de cette résolution soit transmise à monsieur Christian Denis d'AquaTer-Eau inc.;

QUE les dépenses relatives à ce mandat soient payées à même le montant de la TECQ 2014-2018 qui a été confirmé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et dont les travaux au puits no. 5, prévus à la programmation, ont été acceptés par ledit Ministère.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

17-09-7010

DÉVELOPPEMENT/ PLAN D'ACTION 2017-2018/ ADOPTION

Il est proposé par madame Nady Sirois et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le plan d'action 2017-2018 déposé par l'agente de développement soit adopté;

QUE copie du plan d'action ainsi que copie conforme de la présente résolution soient acheminées au Service de développement économique de la MRC de la Haute-Côte-Nord.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

17-09-7011

DÉVELOPPEMENT/ MADA/ MISE À JOUR DE LA POLITIQUE/ IDENTIFICATION D'UN REPRÉSENTANT ÉLU

Il est proposé par madame Hélène Tremblay et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE madame Nady Sirois conseillère no. 2, soit identifiée en tant qu'élue pour la Municipalité de Portneuf-sur-Mer responsable du dossier «Aînés».



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

17-09-7012

DÉVELOPPEMENT/ MADA/ MISE A JOUR DE LA POLITIQUE/ AUTORISATION DE LA DEMANDE/ SIGNATAIRE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité débute ses démarches de mise à jour de sa politique des aînés et de son plan d'action pour le Programme de soutien à la démarches municipalité amie des aînés;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'autoriser la demande et d'identifier un signataire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nady Sirois et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal autorise la demande de mise à jour de la Politique des aînés et du plan d'action de la Municipalité auprès du Programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés;

QUE le conseil municipal autorise l'agente de développement, madame Cathy Thibeault, à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents rattachés à cette demande.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

17-09-7013

LOISIRS ET CULTURE/ TOPONYME BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE/ APPELLATION : BIBLIOTHÈQUE JEAN-MARIE-DELAUNAY

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a appris le décès de l'ancien maire de Portneuf-sur-Mer monsieur Jean-Marie Delaunay le 15 août 2017;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Delaunay aura été maire de l'endroit pendant plus de 28 ans soit de 1985 à 2013 ayant donc été le maire qui aura siégé le plus longtemps dans l'histoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'ancien maire a apporté une contribution significative au développement, au dynamisme et au bien-être de la communauté de Portneuf-sur-Mer par différentes actions au fil du temps;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de souligner l'implication et le dévouement de l'ancien maire de la Municipalité en changeant l'appellation de la bibliothèque municipale pour : Bibliothèque Jean-Marie-Delaunay;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Hélène Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la bibliothèque municipale de Portneuf-sur-Mer change son appellation pour : Bibliothèque Jean-Marie-Delaunay;

QU'une demande soit faite auprès de la Commission de toponymie du Québec officialiser le nom de la bibliothèque municipale;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

QU'une célébration soit tenue avec la famille, le comité de la bibliothèque, le conseil municipal et les membres de la communauté afin de souligner l'évènement.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

17-09-7014

LOISIRS ET CULTURE/ CAMPING/ PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ DE GESTION/ ADOPTION

Il est proposé par madame Hélène Tremblay et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE les procès-verbaux et toutes les recommandations du comité de gestion du camping datés du 18 juillet et du 22 août 2017 soient adoptés.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

17-09-7015

LOISIRS ET CULTURE/ CAMPING/ TARIFICATION SAISON 2018

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté la résolution no. 16-09-6776 identifiant la tarification de 2017 pour le camping;

CONSIDÉRANT QUE le bilan financier de 2017 remis au conseil municipal démontre rentabilité et bénéfices pour les opérations du camping;

CONSIDÉRANT QUE le comité de gestion du camping recommande au conseil municipal de garder la tarification 2018 similaire à 2017;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'accepter la recommandation du comité de gestion du camping;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Maltais et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE les tarifs se déclinent de la façon suivante pour 2018 :

Sans service			
Tarif journalier	Tarif hebdomadaire	Tarif mensuel	Tarif saisonnier*
25\$	120\$	270\$	N/A
1 service			
Tarif journalier	Tarif hebdomadaire	Tarif mensuel	Tarif saisonnier*
29\$	140\$	330\$	N/A
2 services			
Tarif journalier	Tarif hebdomadaire	Tarif mensuel	Tarif saisonnier*
33\$	160\$	450\$	N/A
3 services			
Tarif journalier	Tarif hebdomadaire	Tarif mensuel	Tarif saisonnier*
37\$	190\$	550\$	900\$

950\$ pour 50 amp.



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

Consommation électrique maximale sans frais pour un saisonnier : **1100 kW**
Après cette consommation, la facturation se fait selon le prorata des frais chargés par Hydro-Québec.

QU'une communication soit émise aux détenteurs de bail de 2017 qui répondent aux exigences pour la saison 2018 avec toutes les informations rattachées à la présente résolution;

QUE les locataires qui répondent aux exigences pour la saison 2018 puissent remettre, jusqu'au 28 septembre 2017, un acompte de 100\$ au nom de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer et qu'ils aient 15 jours en date de l'envoi de ladite communication pour retirer leur acompte si le tarif ne leur convient pas, après quoi la Municipalité conservera l'acompte;

QUE les tarifs ci-dessus soient inclus dans une future politique de tarification des services municipaux.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

17-09-7016

LOISIRS ET CULTURE/ CAMPING/ TRAVAUX D'AQUEDUC, DE TRAITEMENT DES EAUX SANITAIRES ET D'ÉLECTRICITÉ/ DÉCRET DES TRAVAUX

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté la résolution no. 16-11-6813 donnant le feu vert à la réalisation des travaux de mise aux normes des installations de traitement des eaux sanitaires sur le camping de Portneuf-sur-Mer en mandatant une firme de consultant pour procéder aux plans et devis;

CONSIDÉRANT QUE tel que le stipule l'article 2 de la Loi sur les travaux municipaux, une municipalité peut procéder par résolution pour ordonner des travaux, lorsqu'elle pourvoit dans celle-ci à l'affectation des sommes nécessaires au paiement du coût des travaux, certains moyens de financement ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a obtenu une subvention du MAMOT s'élevant à 99 275\$ pour la mise aux normes des installations de traitement des eaux sanitaires du camping;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a obtenu l'engagement de la Caisse Desjardins du Centre de la Haute-Côte-Nord à devenir partenaire du milieu dans ce projet pour la somme de 8 000\$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a récupéré une somme de 11 829.44\$ du fonds des mesures de renforcement du défunt CLD de la Haute-Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE le MAMOT a approuvé le règlement d'emprunt no. 17-281 pour la réfection du système électrique au montant de 120 000\$;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires en date du 12 septembre 2017 prévoient que le montant prévu à même le surplus accumulé pour boucler le budget ne sera pas totalement utilisé;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'approprier, à même l'appropriation de surplus prévue en 2017, une somme s'élevant à 137 304\$ pour boucler les travaux à réaliser;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Louis Emond et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal autorise l'utilisation de la subvention obtenue du MAMOT s'élevant à 99 275\$ pour la mise aux normes des installations de traitement des eaux usées;

QUE le conseil municipal autorise l'utilisation de l'aide financière de la Caisse Desjardins du Centre de la Haute-Côte-Nord à hauteur de 8 000\$;

QUE le conseil municipal autorise l'appropriation d'approprier à même l'appropriation de surplus prévue en 2017, une somme s'élevant à 137 304\$ pour compléter le financement les travaux d'aqueduc, de traitement des eaux sanitaires du camping de Portneuf-sur-Mer;

QUE le conseil municipal décrète la réalisation les travaux d'aqueduc, de traitement des eaux sanitaires au camping de Portneuf-sur-Mer.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

17-09-7017

LOISIRS ET CULTURE/ CAMPING/ TRAVAUX D'AQUEDUC, DE TRAITEMENT DES EAUX SANITAIRES ET D'ÉLECTRICITÉ/ SOUMISSIONS REÇUES ET OCTROI DU CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a antérieurement adopté la résolution no. 17-07-6981 afin de procéder à un appel d'offres sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) afin d'octroyer un contrat pour les travaux d'aqueduc, de traitement des eaux sanitaires et d'électricité du camping de Portneuf-sur-Mer;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté la résolution no. 17-09-7016 décrétant les travaux d'aqueduc, de traitement des eaux sanitaires et d'électricité;

CONSIDÉRANT QUE le 13 septembre 2017 à 10h, quatre (4) soumissions ont été ouvertes en présence des intéressés et que les résultats desdites soumissions sont les suivants :

Entreprise	Montant incluant les taxes
Location Excavation R.S.M.F Inc.	402 041.50\$
Location Daniel Deschênes Inc.	481 928.33\$
Construction Polaris Inc.	620 865.00\$
Entreprises Jacques Dufour Inc.	753 071.59\$

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite attribuer le contrat à Location Excavation R.S.M.F Inc. qui est le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Maltais et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal accepte la plus basse soumission conforme et qu'il attribue le contrat pour les travaux d'aqueduc, de traitement des eaux sanitaires et d'électricité du camping de Portneuf-sur-Mer pour la somme de 402 041.50\$ taxes incluses;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

QUE le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents relatifs à l'octroi de ce contrat.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

17-09-7018

LOISIRS ET CULTURE/ SAINES HABITUDES DE VIE/ CHARTE/ ADOPTION ET SIGNATURE

Il est proposé par madame Nady Sirois et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la charte des saines habitudes de vie préparée spécifiquement pour la Municipalité et présentée au conseil municipal soit adoptée et signée dès ce jour par les conseillers municipaux;

QUE la charte des saines habitudes de vie soit présentée lors du Forum Action santé pour tous qui se tiendra le 21 octobre prochain à la salle de l'Accueil de Portneuf-sur-Mer en tant que municipalité hôte;

QUE copie de cette charte soit transmise aux organismes de la Municipalité et qu'elle soit diffusée dans le prochain bulletin municipal.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

17-09-7019

LOISIRS ET CULTURE/ ENTENTE PARTAGE DES INFRASTRUCTURES DE LOISIRS/ MUNICIPALITÉ DE LONGUE-RIVE

Il est proposé par madame Nady Sirois et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'entente de partage des infrastructures de loisirs entre la Municipalité de Longue-Rive et la Municipalité de Portneuf-sur-Mer soit adoptée.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

17-09-7020

LOISIRS ET CULTURE/ SENTIER DE NOËL/ DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE PROGRAMME DE MÉDIATION CULTURELLE/ ATELIERS D'ÉCRITURE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité tiendra sa 8^e édition du Sentier de Noël en décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE l'évènement se veut participatif et que le comité est à la recherche annuellement de nouveaux textes pour les différentes scènes qui seront présentées;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) ateliers d'écriture auront lieu dans le cadre de cette démarche soit avec madame Erika Soucy et madame Christine Gillet;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de déposer une demande d'aide financière au Programme de médiation culturelle afin de couvrir la totalité des frais engagés pour tenir ces deux (2) ateliers d'écriture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Maltais et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité mette gratuitement à la disposition des artistes et du comité organisateur un local pour la tenue des deux (2) ateliers;

QUE le conseil municipal autorise l'agente de développement à déposer et signer pour et au nom de la Municipalité une demande d'aide financière au Programme de médiation culturelle couvrant la totalité des frais engagés pour tenir deux (2) ateliers d'écriture au coût de 1 175.84\$.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

17-09-7021

LOISIRS ET CULTURE/ SENTIER DE NOËL/ PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ORGANISATEUR/ ADOPTION

Il est proposé par madame Nady Sirois et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le procès-verbal et toutes les recommandations du comité organisateur du Sentier de Noël daté du 9 août 2017 soit adopté.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

17-09-7022

LOISIRS ET CULTURE/ CAMP DE JOUR/ RAPPORT SAISON 2017

Il est proposé par madame Hélène Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le rapport préparé par l'agente de développement et déposé au conseil municipal à propos du camp de jour soit adopté.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

Info

LOISIRS ET CULTURE/ NATALY BRISSON/ PROJET DE LIVRE SUR L'HISTOIRE DE PORTNEUF-SUR-MER

Le maire informe les citoyens présents que madame Nataly Brisson travaille actuellement à monter un projet pour financer l'impression d'un livre sur l'histoire de Portneuf-sur-Mer et qu'elle désire que la Municipalité joue un rôle important dans le projet.

D'autres discussions sont à venir à ce sujet dans les prochaines semaines. Toute personne désireuse de joindre le montage financier peut le faire en communiquant avec madame Brisson.



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

17-09-7023

LOISIRS ET CULTURE/ MARINA/ RESTAURANT LA CAPITAINERIE/ RÉPARTITION DES REVENUS DU BAR DU DÉBUT DE JUIN

Il est proposé par monsieur Yvan Maltais et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE les coûts rattachés à la demande de permis de réunion pour la période du 1^{er} au 10 juin 2017 soient facturés à la gestionnaire du restaurant de la marina;

QUE la facture no. 1400 au montant de 3 482.95\$ émise à madame Anne-Marie Imbeault sur laquelle figurait les revenus du bar soit annulée;

QUE la facture no. Août 2017-01 au montant de 1 635.44\$ sur laquelle figurait l'achat d'alcool et de boisson de madame Annie-Marie Imbeault soit refusée.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

17-09-7024

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE/ CHAMBRE DE COMMERCE COLOMBIER, FORESTVILLE, PORTNEUF-SUR-MER, LONGUE-RIVE

Il est proposé par monsieur Louis Emond et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la demande d'aide financière de la Chambre de commerce de Colombier, Forestville, Portneuf-sur-Mer, Longue-Rive soit acceptée à hauteur de 250\$.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

17-09-7025

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE/ CLUB QUAD HAUTE-CÔTE-NORD/ GRATUITÉ SALLE COMMUNAUTAIRE DE L'ACCUEIL

Il est proposé par madame Hélène Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la demande d'aide financière du Club Quad Haute-Côte-Nord pour obtenir gratuité de la salle communautaire de l'accueil soit déclinée.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

17-09-7026

DEMANDE DE LOCATION D'EMPLACEMENT/ FABRIQUE ST-ANNE-DE- PORTNEUF

Il est proposé par madame Hélène Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la demande de location d'emplacement gratuite de la Fabrique Ste-Anne-de-Portneuf pour une armoire dans l'entrepôt (ancienne maison des jeunes) de l'Accueil soit acceptée.



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

17-09-7027

DEMANDE D'APPUI/ VILLE DE FORESTVILLE/ PROJET INCUBATEUR D'ENTREPRISES

CONSIDÉRANT QUE dans une perspective de développement collectif, la mise en place d'un incubateur d'entreprises et d'un centre de coworking à Forestville répondrait à une demande qui s'exprime dans le milieu;

CONSIDÉRANT QUE la collaboration des municipalités est indispensable afin d'assurer la concrétisation et l'atteinte des objectifs fixés par la mise en place du projet d'incubateur et de centre de coworking;

CONSIDÉRANT QUE ce projet aura des impacts significatifs dans notre milieu de vie et permettra de dynamiser l'entrepreneuriat

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nady Sirois et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Portneuf-sur-Mer appuie la Ville de Forestville dans la mise en place d'un incubateur d'entreprises et d'un centre de coworking qui aurait pignon sur rue à Forestville.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

17-09-7028

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE/ ACTIVITÉ POUR LES AÎNÉS

Il est proposé par monsieur Yvan Maltais et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la demande d'aide financière de 500\$ soit autorisée pour aider à l'organisation d'activités pour contrer l'isolement des aînés;

QUE la facture des repas pour les aînés, dont le total ne devra pas dépasser 500\$, soit acheminée directement à la Municipalité;

QUE la moitié de cette somme soit remboursée à la Municipalité lors de la réception de l'aide financière du député de la circonscription de René-Lévesque.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

Info

CORRESPONDANCE

À la demande du président, l'annexe de correspondance remise au Conseil est lue par le directeur général et secrétaire-trésorier.



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

Info

17-09-7029

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La période de questions a débuté à 19h57 pour se terminer à 20h03.

Sujets :

- Affiche pour parc Hugo-Girard
- Règlement tarification à modifier

FERMETURE DE LA SÉANCE

À 20h04, il est proposé par monsieur Louis Emond et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la séance soit et est fermée.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY
Maire

Gontran Tremblay
Maire

Simon Thériault
Directeur général et
secrétaire-trésorier



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation